

## Association pour la Protection des Lacs Charlebois et Des Sommets

---

**De:** Association pour la Protection des Lacs Charlebois et Des Sommets <info@aplcds.org>  
**Envoyé:** 26 mai 2018 09:32  
**À:** 'houde@lacmasson.com'  
**Cc:** 'gdicaire@lacmasson.com'; 'Administrateurs'; 'provencher@lacmasson.com';  
'dirgenerale@lacmasson.com'  
**Objet:** Dépôt à neige de la rue Lac des Sommets et retour au sable comme abrasif l'hiver dernier

Bonjour monsieur Houde,

C'est en ma qualité de président de l'Association pour la protection des lacs Charlebois et des Sommets (APLCS) que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, nous avons eu des échanges avec le précédent directeur des travaux publics (monsieur Malo), le précédent directeur de l'urbanisme (monsieur Léger), le précédent directeur général et les maires en poste. Depuis 2011, nous avons expliqué et démontré les raisons qui font que l'épandage de sable est néfaste pour l'environnement lorsqu'effectué sur les voies publiques qui bordent les cours d'eau ou celles dont les fossés se déversent dans nos lacs. Si ce sable est mélangé à du sel, comme on me dit que c'est le cas à la municipalité, c'est encore bien pire.

J'ai donc deux items que notre association veut porter à votre attention et pour lesquels nous sollicitons votre aide :

- Le dépotoir à neige situé près du tributaire du lac Des Sommets (au bout du cul-de-sac de la rue Lac des Sommets)
- Le retour de l'utilisation de sable sur les voies publiques cette année, véritable recul en matière de politique environnementale

### 1. Le dépotoir à neige de la rue Lac des Sommets

Depuis plusieurs années et cette année encore, la Municipalité utilise le cul-de-sac de la rue du lac des Sommets comme dépotoir à neige. La neige qu'elle y déverse par gros camions provient du chemin du Lac Clair. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que cette neige souillée contient beaucoup de sable et sels d'épandage, et toutes sortes d'autres déchets de route.

Vous conviendrez avec moi, j'en suis certain, que ce n'est pas un plus, pour les résidents, de se retrouver avec, au bout de leur rue, des montagnes de neige polluée à la fin de chaque hiver, une neige qui noircit à vue d'œil à mesure que le printemps s'installe pour laisser place à un désolant spectacle de saloperies.

Si ce n'était que cela, un bon nettoyage tôt au printemps réglerait l'affaire. Or, il faut savoir que ce site d'entreposage surplombe un ruisseau adjacent, lequel alimente le lac situé plus bas. Et c'est sans compter le fait que la rue du Lac des Sommets n'est pratiquement jamais nettoyée par les services de voirie avant le début du mois de juillet. Avec la fonte des neiges et les abondantes pluies printanières qui suivent le sable et les autres matières polluantes ont donc amplement le temps de se retrouver dans le lac des Sommets et, le courant aidant, de se frayer un chemin jusqu'au lac Charlebois.

L'Association et les membres que je représente aimeraient donc savoir :

- a. Si les travaux publics comptent nettoyer rapidement le sable et les déchets laissés avant que ceux-ci ne s'écoulent tous vers le tributaire du lac. À cet effet, il nous a été impossible (le 18 mai dernier) d'avoir de la municipalité quelque précision que ce soit quant à la date de nettoyage des rues qui

bordent nos deux lacs : la rue Lac Charlebois, le chemin d'Entrelacs, la rue du Lac Violon et la rue du Lac des Sommets.

- b. Si l'utilisation de cet emplacement est connue de la Municipalité et, surtout, si cette dernière détient un certificat d'autorisation en règle, émis en vertu du Règlement sur les lieux d'élimination de neige (conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement)<sup>[1]</sup>, pour utiliser cet endroit comme lieu d'élimination de neige?

## 2. Le retour à l'épandage de sable effectué cette année

C'est avec déception que nous avons appris la décision de la municipalité de reprendre l'utilisation du sable comme abrasif sur les voies publique à la grandeur du territoire de Ste-Marguerite. Notre crainte était d'autant plus grande que l'utilisation du sel avec ce sable est une recette mal communiquée et suscite des crainte si il est utilisé en trop grande mesure près des cours d'eaux.

L'un des documents en référence (AGA 2014 pages 7 à 9) dresse un bref historique de nos démarches et discussions auprès des différentes directions et administrations de Ste-Marguerite depuis 2011. Ceci afin de trouver des moyens pour contrer les effets néfastes du sable sur nos lacs.

Pour ce qui est du sel, mesdames Dicaire et Forgues nous indiquent qu'il n'est pas appliqué également sur tout le territoire et est utilisé avec retenue à proximité des cours d'eau. Quoi qu'il en soit, je vous invite tout de même à consulter le lien du ministère des transports dans les documents de référence plus bas qui invite à faire preuve de parcimonie dans l'utilisation du sel et reconnaît les effets importants du sel sur l'environnement, les lacs et autres étendues d'eau douce. Il y fait aussi état de l'importance d'en mesurer les effets (ce que nous ne faisons pas présentement et constituerait des coûts supplémentaire pour tous).

Quant au sable, je vous résume ici les impacts de son utilisation. Bien sûr nous nous attardons principalement aux enjeux environnementaux mais son utilisation contribue aussi à augmenter le coût global d'entretien des voies publiques. J'y reviens plus loin.

**D'un point de vue environnemental**, le sable tapisse rapidement le fond des fossés mais étant donné qu'il est très léger, une proportion importante du sable est rapidement transporté dans nos lacs. Le vidéo en référence plus bas montre la quantité impressionnante de sable transporté dans le lac Charlebois après une grosse pluie du printemps. Votre service à d'ailleurs, grâce à l'aide de monsieur Catman et de ses employés, contribué à améliorer la situation en réparant les fossés de la rue lac Charlebois. L'apport de sable dans les lacs peut sembler bien anodin mais tous les nutriments (incluant du phosphore) qu'il apporte aux lacs contribuent à :

- a) diminuer la profondeur du lac (voir la photo en page 7 de la présentation de l'AGA 2015 en référence)
- b) réchauffer l'eau plus rapidement: en étant moins profond, l'eau du lac se réchauffe plus rapidement le long des berges
- c) faire pousser les plantes plus rapidement: en ayant une eau plus chaude et plus de nutriments apportés par le sable, les plantes poussent plus rapidement
- d) augmenter la salinité de l'eau: lorsque le taux de salinité de l'eau augmente, les plantes envahissantes (comme le myriophylle à épi) poussent plus rapidement
- e) nuire à la baignade et aux activités nautiques: lorsque des plantes envahissantes couvrent le bord de l'eau, cela nuit à la baignade et la navigation et en fait un lac moins attrayant pour les résidents et potentiels acheteurs
- f) contribuer à la formation de cyanobactéries: ce sont dans les zones chaudes, peu profondes et alimentées par le phosphore des nutriments que les algues bleues (cyanobactéries) se développent
- g) *potentiellement diminuer la valeur des propriétés*: des lacs en mauvaise santé (plantes envahissantes, algues bleues ou autres) ne sont pas attrayants ni pour les résidents, ni pour de futurs acheteurs. Si le prix des propriétés riveraines diminue, les résidents sont mécontents et les revenus fonciers de la municipalité sont menacés.

**D'un point de vue économique pour la municipalité**, l'utilisation du sable et du sel en bordure de cours d'eau est non seulement mauvais pour les cours d'eau, il apporte aussi des coûts importants à l'entretien des fossés.

Pourquoi cette affirmation? Beaucoup de fossés de la municipalité sont en mauvais état. Ce n'est pas seulement nous qui le disons, c'était reconnu par l'ancienne administration et le précédent D.G. C'est ma conviction que le sable utilisé, et les délais trop longs au printemps pour le ramasser, sont les deux facteurs premiers d'un vieillissement prématuré des fossés.

À volume égal, le gravier, contrairement au sable, n'apporte aucun nutriment aux fossés. Le gravier permet aussi à l'eau de fonte et de pluie de percoler plus facilement dans le sol des fossés tout en ralentissant l'écoulement vers les lacs. Le sable quant à lui va tapisser et nourrir le sol, remplissant rapidement les fossés et les calvettes, nuisant ainsi à leur fonction d'évacuation des eaux pluviales. Nous avons plusieurs photos que nous pouvons partager à cet effet. En conséquence, c'est notre conclusion que les fossés situés le long des voies publiques où l'on utilise du sable de déglacage l'hiver vont nécessiter une restauration beaucoup plus fréquente que pour les routes où l'on utilise du gravier. Donc, des coûts importants et des travaux pour la municipalité qui s'ajoutent aux impacts écologiques connus et documentés.

Enfin, lors de la réfection des fossés, vous devez retirer les dépôts de terre qui les remplissent avant de procéder à de l'enrochement. Le mélange de terre et sable retiré peut servir à faire du remplissage au besoin c'est vrai mais le gravier lui peut être tamisé et recyclé pour être réutilisé sur les voies publiques l'hiver suivant.

## En conclusion,

L'association demande à la municipalité

1. de procéder le plus rapidement possible au ramassage du sable et autres abrasifs au printemps;
2. de reconsidérer l'utilisation de sable d'épandage sur les voies publiques à proximité des cours d'eau.
3. de s'assurer que l'utilisation du sel à proximité des cours d'eau est faite avec retenue.

Avec ou sans sel, le sable est nocif pour la santé de nos lacs (et la longévité des fossés). L'utilisation de gravier en remplacement du sable nous semble un bien meilleur investissement autant pour l'avenir de nos lacs que pour la santé financière de Ste-Marguerite.

En attendant vos réponses, nous demeurons, monsieur Houde, à votre disposition pour en discuter plus amplement.

Louis Richard, President  
514 243-4993



Association pour la Protection des Lacs Charlebois et Des Sommets  
Ste-Marguerite-du-lac-Masson QC  
Site web : <http://aplcds.org>

## Documents de référence :

<sup>[1]</sup> Règlement provincial sur les lieux d'élimination de neige, chapitre Q-2, a. 31 :  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2031>

Historique de nos discussions avec la municipalité :

2013 : Rapport remis à la municipalité de l'impact des sédiments sur la santé des lacs (décembre 2013) : <http://aplcds.org/blog/des-sediments-qui-compromettent-la-sante-du-lac-charlebois/>

AGA 2014 (pages 7-8-9) : <http://aplcds.org/wp-content/uploads/2015/02/APLCDS-rapport-du-pr%C3%A9sident-AGA-2014.pdf>

AGA 2015 (pages 7 et 9) : Photo satellite démontrant l'ensablement des lacs causés par les sables d'épandage : <http://aplcds.org/wp-content/uploads/2016/08/APLCDS-rapport-du-pr%C3%A9sident-AGA-2015.pdf>

Vidéo démontrant l'écoulement important de sable d'épandage dans le lac Charlebois après une pluie importante du printemps (voir la dernière minute surtout): <https://youtu.be/n3ET2-QqX7E>

Autres documents de référence :

Photos du dépôt à neige sur la rue Lac des Sommets : <http://aplcds.org/galerie-photos/>

Ministère des transports du Québec : impact des sels d'épandage et bonnes pratiques :

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/gestion-environnementale-sels-voirie/Pages/saviez-vous.aspx>

---

<sup>[1]</sup>Règlement provincial sur les lieux d'élimination de neige, chapitre Q-2, a. 31 :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2031>